

## Déclaration de Principes sur l'Efficacité de l'Aide dans l'éducation

### *4<sup>e</sup> Forum à haut niveau sur l'efficacité de l'aide*

1. Des progrès notables ont été enregistrés depuis 2000 au regard des objectifs internationalement convenus pour l'éducation. Néanmoins, 67 millions d'enfants ne sont toujours pas scolarisés, et des dizaines de milliers d'enfants quittent l'école sans avoir acquis les compétences élémentaires de lecture, de calcul et de pensée critique. Il convient d'accroître les investissements, au niveau national et international, pour combler le déficit de financement de l'éducation. Sans un effort majeur, les objectifs du Millénaire pour le développement et de l'Éducation pour tous ne pourront pas être atteints.
2. Nous demeurons convaincus que les partenariats en faveur de l'éducation axés sur les résultats sont le meilleur moyen de réaliser pleinement le deuxième et troisième des objectifs du Millénaire (l'achèvement de l'éducation primaire pour tous et la parité des sexes dans l'éducation), ainsi que les objectifs de l'Éducation pour tous. Le Partenariat mondial pour l'éducation a un rôle important autant que catalyseur de l'action collective à l'échelle internationale et constitue un modèle de partenariat pour les interventions au niveau des pays.
3. Nous croyons que l'éducation est une responsabilité partagée. L'apprentissage commence dès la naissance, en étant la famille et la communauté les tous premiers enseignants. Des environnements d'apprentissage capables de fournir un cadre adéquat, des supports pédagogiques appropriés, des enseignantes formés professionnellement et des communautés participatives renforcent tous le processus et la qualité de l'éducation. Nous croyons que toutes les parties de la société jouent un rôle dans l'amélioration constante de l'éducation.
4. Quel que soit le contexte, nous visons la pleine participation de tous les enfants et adolescents à un enseignement de qualité en tous lieux. Nous nous employons à favoriser une participation avisée des jeunes et des adultes aux opportunités actuelles et pertinentes d'éducation, de formation et d'apprentissage tout au long de la vie, afin d'assurer l'acquisition des connaissances fondamentales et des compétences nécessaires pour vivre et gagner sa vie.
5. Nous nous engageons à faire vivre le principe de l'équité et le droit universel à une éducation de qualité. À tous les niveaux d'éducation, nous nous attacherons à la pleine participation de tous les enfants et adolescents, notamment marginalisés et exclus, y compris les filles, les enfants souffrant de handicaps, issus de minorités ethniques et linguistiques, vivant en zones rurales ou reculées, dans la pauvreté et dans des États fragiles et en conflit.

6. Nous reconnaissons que d'importantes synergies peuvent être créées entre l'éducation et le développement de la petite enfance, l'éducation et la santé, l'éducation et l'autonomisation des femmes, l'éducation et l'engagement civique, l'éducation et emploi productif, et l'éducation et la bonne gouvernance, en faveur du développement. Nous sommes convaincus qu'une éducation de qualité pour tous permet d'asseoir des sociétés paisibles, démocratiques et équitables, et que l'éducation est le centre du développement soutenable.
7. Nous distillerons les bonnes pratiques dans le secteur de l'éducation et nous les diffuserons. Nous partagerons les leçons tirées des opportunités, des innovations, des risques et des défis, en mettant tout particulièrement l'accent sur la coopération Sud-Sud et la triangulaire.
8. Nous reconnaissons que le système éducatif doit être traité dans son intégralité. Afin de soutenir la scolarisation des enfants et des jeunes, ou d'autres opportunités d'apprentissage, en favorisant leur participation pleine et l'acquisition des compétences utiles et transférables, nos partenariats dans le secteur réuniront des efforts sur:
  - a) L'accès et la participation équitables (en incluant la bonne qualité et le développement de la petite enfance ; l'accessibilité des infrastructures ; les politiques et pratiques soucieuses de l'équilibre des sexes et de l'intégration des handicapés ; et la participation des communautés).
  - b) La qualité de l'éducation et les résultats d'apprentissage (en incluant la qualité de l'enseignement dispensé ; des supports pédagogiques appropriés ; des programmes d'études inclusifs ; des systèmes fiables, robustes et transparents d'évaluation des résultats scolaires ; et le renforcement des systèmes).
  - c) L'éducation, la formation et les moyens d'existence productifs (en incluant l'éducation de la seconde chance ; les filières d'éducation et de formation ; la formation technique et professionnelle ; l'enseignement supérieur ; et l'apprentissage tout au long de la vie).
9. Nous réitérons notre engagement à l'égard des principes d'efficacité de l'aide et de leur application au secteur de l'éducation.
  - a) Nos partenariats seront érigés sur la base de plans sectoriels pour l'éducation élaborés et appropriés par les pays, et assortis d'objectifs sectoriels clairement énoncés, de cibles de rendement dans le temps, de systèmes efficaces et transparents de suivi et d'évaluation, et de coûts justifiables.
  - b) Pour concentrer les ressources humaines et financières limitées sur les priorités pour l'éducation, nous nous appuyerons dans la limite du possible sur les systèmes nationaux existants. L'alignement sur ces systèmes n'est pas une fin en soi. Notre expérience a néanmoins montré que le recours à des dispositifs

nationaux robustes augmente les impacts de développement, en favorisant ainsi l'obtention des résultats sectoriels visés de façon efficace et durable.

- c) Nous continuerons de travailler ensemble dans toute la mesure du possible. Nous avons appris que les activités conduites isolément ont une moindre efficacité. En poursuivant l'harmonisation et l'alignement de nos efforts, nous renforcerons l'accent mis sur les résultats dans le secteur de l'éducation, basé sur un engagement envers la responsabilité mutuelle et la prédictibilité de l'aide. Nous éviterons les structures parallèles, réduirons la fragmentation de l'aide et améliorerons la transparence.
  - d) Nous nous engageons à obtenir des résultats dans le secteur de l'éducation en nous appuyant sur des plans sectoriels réalistes qui prennent en compte les spécificités des pays et circonstances, particulièrement dans les États fragiles et en conflit. Nous nous focaliserons sur : l'accès et la participation équitables à tous les niveaux d'éducation ; la qualité de l'enseignement, y compris l'identification et évaluation de résultats notables d'apprentissage; et le rattachement de l'éducation aux systèmes actuels d'apprentissage, d'emploi et d'engagement productif dans la société.
  - e) Nous assumerons une responsabilité mutuelle dans l'appui à une gouvernance viable des systèmes d'éducation. Nous reconnaissons le rôle essentiel de tous les partenaires du secteur, notamment tous les échelons gouvernementaux, les établissements d'enseignement, les ministères des finances, les enseignants, les administrateurs du secteur de l'éducation, les parents, les familles, les représentants communautaires, les organisations de la société civile, le secteur privé, les partenaires bilatéraux du développement, les fondations privées et les organisations multilatérales. Nous nous rendrons compte mutuellement des partenariats forgés dans le secteur de l'éducation au niveau des pays et à l'échelon international.
10. Afin d'atteindre nos objectifs partagés sur la participation de tous dans une éducation et formation de qualité, notre coopération ira au delà de l'efficacité de l'aide : nous sommes résolus à faire face aux défis posés par la poursuite d'un développement efficace. Nous augmenterons les ressources allouées à l'éducation, et nous entretiendrons les partenariats existants pour le bénéfice de tous les enfants, de tous les jeunes et de tous les adultes.